



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 26 juillet 2022

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux de réaménagement dans la rue de Senningen à Neuhaeusgen ;

Vu que la demande prolongation des travaux nous est parvenue en date du 26 juillet 2022 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 29 juillet 2022;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° De prolonger les dispositions règlementaires arrêtées dans le règlement de circulation d'urgence du 16 février 2022, concernant la circulation dans la rue de Senningen à Neuhaeusgen, jusqu'au 23 décembre 2022 inclus :

- **Tout accès est strictement interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens à l'exception des riverains, des fournisseurs et des engins de chantier ;**
- **Cette disposition est indiquée par les signaux C, 2 ;**

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 26 juillet 2022

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal